



Délibération n° 53 / 2022

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAÏ, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. M. Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLON (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme - Acquisition de diverses parcelles auprès de la SAFER

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, expose au conseil municipal :

Monsieur Quilès indique que dans le cadre de son projet de création de réserves foncières et de lutte contre la cabanisation, des échanges permanents ont lieu avec les services de la SAFER.

A ce titre, cette dernière nous a informé qu'elle disposait dans son portefeuille foncier d'un certain nombre de parcelles susceptibles d'être intéressantes pour notre commune. Après analyse il s'avère effectivement que ces parcelles, situées en zone de garrigue, sont effectivement des parcelles à enjeux.

Les références et les prix respectifs sont les suivants :

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Sub	Anc N°	Surface m ²	Prix € Hectare	Prix Principal € HT	Prestation Safer € HT	Prestation Safer € TTC
PIGNAN	LA GARONNE	AY	2		1449	17281	1938,35	3350	1491,84	1790,21
PIGNAN	LA GARONNE	AY	7		1457	2651	1938,35	514		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	13		1517	12394	1938,35	2402		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	146		1467	1776	1938,35	344		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	160		1464	2962	1938,35	574		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	162		1516	6343	1938,35	1229		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	166		1461	7040	1938,35	1365		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	170		1436	4909	1938,35	952		
PIGNAN	LA GARONNE	AY	176		1443	2659	1938,35	515		

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 52/2022

Objet : Urbanisme - Acquisition de la parcelle BO 58, lieu-dit « La Peyrière » par la Commune de PIGNAN – Autorisation

PIGNAN	LES ESPAGNATS	AZ	10		1352	6768	1938,35	1312
PIGNAN	LES ESPAGNATS	AZ	39		1379	1541	1938,35	299
PIGNAN	LES ESPAGNATS	AZ	60		1406	4500	1938,35	872
PIGNAN	GARRIGUES-PLANES	BA	26		86	2639	1938,35	512
PIGNAN	GARRIGUES-PLANES	BA	83		509	8209	1938,35	1591
PIGNAN	GARRIGUES-PLANES	BA	109		564	1878	1938,35	364
PIGNAN	GARRIGUES-PLANES	BA	115		577	4434	1938,35	859
PIGNAN	GARRIGUES-PLANES	BA	131		574	2742	1938,35	531
PIGNAN	LA PEYSSINE	BE	76		212	13834	1938,35	2682
PIGNAN	LA PEYSSINE	BE	88	A	462	610	1938,35	118
PIGNAN	LA PEYSSINE	BE	88	B	462	4371	1938,35	847
PIGNAN	LA PEYSSINE	BE	161		463	4680	1938,35	907
PIGNAN	LA PEYSSINE	BE	169		504	9650	1938,35	1871
PIGNAN	LA PEYSSINE	BE	170		505	2418	1938,35	469
PIGNAN	ROUCOUREL	BH	114		336	1986	1938,35	385

La contenance totale s'élève à 12 ha 82 a 75 ca.

Le prix total proposé s'élève à 24 864 € soit environ 0.19 €/m²

A ce prix s'ajoute les frais de prestation de service d'un montant de 1 790, 21 €

Le prix total étant donc de 26 654.21 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles précitées représentant 12 ha 82 a 75 ca auprès de la SAFER Occitanie contre la somme de 24 864 €,
- **ACCEPTE** le versement de frais de services auprès de la SAFER inhérents à cette acquisition pour un montant de 1780,21 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer la promesse unilatérale d'achat correspondant à cette acquisition et tout document afférant à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michéle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN